

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 28 mars 2025

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme MOREL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, M. GUETTY

Excusé : Mme GIBRAT, Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET)

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Convocation et affichage : le 24 mars 2025.

La salle de conseil restant ouverte aux publics, la séance est ouverte à 20h34 sous la Présidence de M. Cyril BAILLET, Maire. Le quorum autorisé est atteint (6) et chaque conseiller peut être titulaire de 1 pouvoir M. Pascal PELLOUX-PRAYER, est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal conformément aux articles L2541-6 et L5211-1 du CGCT.

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Vote des taux de fiscalité directe local 2025

2025006

Le maire, Cyril BAILLET rappelle qu'à compter de janvier 2023, le pouvoir de vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) est rétabli pour les communes. Il propose alors de reconduire les taux 2024 des taxes communales sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti et de voter le taux de la THRS.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux des taxes locales directes de 2024 pour l'année 2025, à savoir :

Taxe sur le foncier bâti : 25.97%

Taxe sur le foncier non bâti : 31,99%

ET l'assemblée décide à l'unanimité de maintenir 12% à la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

3. Entretien espace vert : renouvellement ADAPEI ou signature d'un nouveau contrat 2025007

Pour la tonte de la commune, Monsieur le maire propose à l'assemblée soit le renouvellement du contrat avec l'ADAPEI de Villars soit un nouveau prestataire. L'ADAPEI propose le passage à 375,06€HT. L'entreprise MARMET PAYSAGE propose le passage à 330€HT. L'assemblée, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise MARMET.

4. Devis SOGEDO : annule et remplace délibération 20240039

2025008

Pour mémoire, en décembre 2024, le conseil a validé le devis DC71240555 d'un montant de 4277,40€TTC (délibération 20240039). Or, la SOGEDO nous adresse une facture d'un montant de 4277,40€HT soit 5132,88€TTC. Après les avoirs contactés, une erreur de TVA s'est glissée dans le devis initial. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider le nouveau montant. Après délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le montant de 5132,88€TTC.

5. Renouvellement convention SACPA CLARA 2025

2025009

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du renouvellement du contrat de prestations de fourrière animale pour 2024 avec le Groupe SACPA. Dans ce cadre-là et suite à la délibération de 2024, la convention CLARA doit être renouvelée au titre de l'année 2025. La fondation s'engage à facturer le service rendu au tarif suivant :

Castration Identification (mâle)	Ovariectomie identification (femelle)	Ovario hystérectomie Identification	Euthanasie sanitaire
130€	150€	180 €	80 €

Pour mémoire, en 2024, nous avons eu une facture d'un montant de 590€TTC (2 mâles et 3 femelles). Le conseil délibère sur le renouvellement ou non de cette convention pour 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le renouvellement de la convention CLARA pour l'année 2025.

6. Convention de servitude de passage ENEDIS

2025010

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que ENEDIS a rédigé une convention de servitude pour deux parcelles, sises au lieu-dit Le Village, cadastrées section C26 et 204 pour le passage d'une canalisation souterraine. Monsieur le maire demande à l'assemblée de valider cette convention de servitude. Approuvée à l'unanimité.

7. Orange : nouvelle adresse mail de la mairie

Monsieur le maire explique que la mairie a signé une nouvelle offre internet FIBRE par ORANGE. Nous ne conservons que la ligne 0474981220 et avons la possibilité d'avoir une boîte mail incluse dans le forfait. Sachant qu'à ce jour, nous avons une adresse GMAIL dont l'archivage est saturé à 96%. Afin d'avoir un archivage illimité de mail, Cyril BAILLET demande au conseil municipal de changer l'adresse mail de la mairie et de passer chez ORANGE. Les élus demandent de se renseigner sur le système de stockage : sur serveur ou sur le PC.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 mars 2025

8. Devis RSE lampadaires square

2025011

Monsieur le Maire présente le devis reçu par RSE pour moderniser les 3 lampadaires du square par des leds. Le montant est de 1924,34€TTC. L'assemblée valide le changement en leds des lampadaires du square.

Les élus proposent également l'installation d'un minuteur d'allumage avec un bouton extérieur. Nous allons demander au RSE de compléter le devis. Afin de faire avancer ce dossier, il est proposé au conseil municipal de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire, Cyril BAILLET, dans le cadre de l'opération citée en objet et à ce titre de : Négociateur et signer tous documents relatifs à cette opération et de solliciter les demandes de subventions auprès de la CC DOMBES.

9. Rénovation appartement derrière la mairie : devis complémentaires embrasure/façade

2025012

Les travaux de l'appartement avancent bien. Cependant, suite à la dépose des menuiseries extérieures, l'enduit existant, qui était soufflé, est abîmé. Il faut refaire l'enduit pour chacune des 8 fenêtres et pour la porte d'entrée.

L'architecte (par le biais de l'entreprise Bura SRF de Villars) nous propose deux choix :

1- Soit la réfection des 9 tableaux (les deux côtés verticaux et le haut de l'ouverture, sans toucher à la façade) de 2 940 € HT soit 3 234 € TTC.

2- Soit la réfection totale des deux façades Est et Ouest : le montant des travaux serait de 8 450 € HT soit 9 295 € TTC. L'enduit est soufflé par endroit, il faudra piquer l'enduit existant, mettre un grillage, projeter l'enduit et faire la couche de finition. Cette deuxième option ne comprend pas l'enduit de la partie Nord (sous le toit terrasse).

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de choisir l'option la plus envisageable et de statuer sur un montant maximum pour réaliser cette opération. L'assemblée valide à l'unanimité l'option 2 pour un montant de 10 000€TTC maximum.

10. Informations diverses

- Abribus (Moronzart et La léchère) : nous avons obtenu un contact à la région. M. BARNONCEL se charge de prendre attache avec lui.
- Prochain conseil municipal le vendredi 11 avril 2025.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h34.

Le Secrétaire de Séance
Pascal PELLOUX-PRAYER



Le Maire
Cyril BAILLET

